# Ville de Le Rheu

## CANDIDATURE AU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2022

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE RHEU CITÉ JARDIN

# Sommaire


## FICHE D'IDENTITÉ . . . . . 4

Édito . . . . . 5

Données géographiques . . . . . 6

Données culturelles . . . . . 8
- → L'histoire d'une cité-jardin
- → Son patrimoine
- → Le Rheu : une particularité urbanistique reconnue

Données économiques . . . . . 14

Données sociales . . . . . 14

## PROJET MUNICIPAL : LA VÉGÉTALISATION POUR UN CADRE DE VIE ACCUEILLANT ET APAISÉ . . . . . 16

Motivations pour le maintien du label . . . . . 17

Objectif de la démarche et mise en œuvre . . . . . 18
- → Le plan local d'urbanisme intercommunal
- → La charte d'urbanisme durable
- → Le plan climat air-énergie territorial métropolitain, un engagement contre le réchauffement climatique et la transition territoriale post-carbone
- → Le règlement d'affichage métropolitain, la préservation de la dimension paysagère et environnementale
- → Les modes de gestion différenciés

## ACTEURS ET RESSOURCES MOBILISÉS. . . . . 24

**Présentation des équipes** . . . . . 25
→ Un travail transversal
→ Missions et composition du service espaces verts
→ Le plan de formation

**Présentation budgétaire** . . . . . 28
→ Fonctionnement
→ Investissement

## ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE . . . . . 30

**Biodiversité/jardin** . . . . . 31
→ Ville labellisée APIcité®
→ Campagnes contre les frelons asiatiques
→ Soutien aux jardins familiaux/création
→ de jardins partagés
→ Journée pédagogique annuelle
→ Opération «broyage de sapins»
→ Opération «fleurissement des bas de murs»
→ Des actions scolaires pour éveiller à l'écologie
→ Animation «plantation d'arbres»

**Mobilité et énergies renouvelables**. . . . . 36
→ Ateliers d'entretien des vélos
→ Valorisation des véhicules électriques et pose de panneaux photovoltaïques
→ Balades pédestres ou à vélo

**Culture** . . . . . 38
→ Festival Alimenterre
→ Cabanes à livres
→ Social Club
→ Embellissement du mobilier urbain

**Sport** . . . . . 40
→ Courses et valorisation du territoire
→ Amélioration du confort urbain/sport santé

**Vie quotidienne** . . . . . 42
→ Au fil des saisons
→ Le Rheu dans nos yeux
→ Place multimodale à la Trémelière
→ Concertation des citoyens sur leur cadre de vie
→ Informations et promotion du label
→ Campagne de propreté urbaine
→ Marchés hebdomadaires / création marché bio

## MISE EN ŒUVRE . . . . . 48

**Stratégie de végétalisation et de fleurissement** 49
→ Le quartier de la Trémelière conçu dans le respect des caractéristiques paysagères
→ Le végétal comme ligne de conduite

**Gestion environnementale des espaces verts** . . 53
→ Acquisition de matériel intercommunal
→ Des terrains de sport soignés
→ Trame verte et haies bocagères

**Qualité du cadre de vie** . . . . . 55
→ Un espace détente dans la zone des Cormiers
→ Mise en lumières aux Acquêts
→ Accessibilité
→ L'éco-pâturage gagne du terrain
→ Grand Paysage
→ A l'écoute de la biodiversité
→ Le cimetière-parc s'agrandit
→ Habitat et mixité sociale
→ Requalification des Landes d'Apigné
→ Une place centrale pour le vélo
→ Réseau express vélo
→ Mobilier urbain et signalétique
→ Réseau de chaleur urbain

# Fiche d’identité

# Édito

Créer un espace de vie pour ses habitants est un challenge enrichissant et passionnant. La vie d'une commune s'entretient et se développe, les élus et les services sont les semeurs d'ambitions, d'idées et de projets qu'il appartient aux habitants de faire grandir.

L'histoire du développement urbain rheusois prend fondamentalement racine dans son environnement végétal, rural et bocager. La ville se nourrit de la nature pour lui laisser sa place au quotidien, offrir aux Rheusoises et aux Rheusois cette connexion reconnue comme source de bien-être.

Les conditions dans lesquelles l'espace public est créé aujourd'hui illustrent la prise de conscience générale : on respecte la nature avec la gestion «zéro phyto» et les modes différenciés. On la considère comme un préalable à tout projet en s'adaptant à l'existant et non l'inverse. La Ville souhaite offrir un cadre de vie alliant urbanisme et nature, assurant une place centrale aux végétaux et aux fleurs de manière engagée, en accord avec son temps. Fleurissement durable avec 70 % de vivaces dans les massifs, entretien assuré avec passion et persévérance par les équipes des espaces verts donnent à voir son territoire sous son meilleur jour. Et un habitant qui se sent bien est un habitant qui s'ouvre à l'autre, qui respecte et qui s'investit.

Aux élus de maintenir cette identité qui rend si fière la cité-jardin, aux Rheusois de la faire croître avec leurs idées et leur attachement.

Mickaël Bouloux
Maire

*Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a vingt ans. Le deuxième meilleur moment est maintenant.*
Proverbe chinois

# Données géographiques*

Le Rheu bénéficie d'un climat tempéré et océanique, légèrement plus continental que sur la façade atlantique. Les températures y sont modérées, tout comme les précipitations. Si l'on considère que la ville s'inscrit dans l'histoire plus vaste du massif armoricain, son sol se compose de roche à débit schisteux, de couleur lie de vin. Cette pierre est fortement présente dans le bâti de la ville : église, maisons des quartiers Bardet (cf p. 11) et reprise dans les aménagements paysagers de la ville (ronds-points ou murets). La terre y est argileuse, ce qui a permis à l'industrie de la brique de se développer sur la commune, entraînant également l'usage de la brique rouge dans les constructions locales.

Le Rheu se trouve à une altitude moyenne de 34 mètres. Le point culminant de 46 mètres est situé près du bois de la Motte alors que le point le plus bas, à 19 mètres, se trouve au bord de la Vilaine. La ville est traversée par un fleuve, la Vilaine (borde la partie est de la commune), une rivière, la Flume (forme la limite nord de la commune sur environ 5 km) et un ruisseau, le Lindon.

**Les priaux**
Les priaux sont d'anciennes sablonnières et gravières abandonnées qui forment une succession de plans d'eau, au sud-est de la commune. Ils constituent un site privilégié de promenades par l'alliance des plans d'eau et des zones vertes.

** Source : Le Rheu au pays de Rennes en Bretagne, Michel Renoult, éd. Jean-Pierre Bihr.*

MAIRIE

# Données culturelles

## L'HISTOIRE D'UNE CITÉ-JARDIN

Le Rheu, ville de 9225 habitants, située à 10 km de Rennes, fait partie de Rennes Métropole. D'une superficie de 1900 hectares depuis sa fusion avec la commune de Moigné, en 1965, elle accueille 5500 emplois publics et privés et dispose de deux zones d'activités : l'une communale, «Le Chêne Vert», et l'autre gérée par Rennes Métropole, «Les Cormiers».

Commune péri-urbaine de la première couronne rennaise, elle compte encore quatorze exploitations de production laitière, animale, légumière et céréalière. Quatre établissements à rayonnement supra-régional sont présents sur le territoire de la commune : le lycée Théodore Monod, lycée d'enseignement général et agricole, l'institut de l'élevage (Idèle), l'institut du porc (IFIP) et l'institut national de recherches pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), tourné essentiellement vers l'amélioration de la production agricole, la biologie des animaux et des plantes, mais également la durabilité des systèmes agricoles et environnementaux.

Forte de son dynamisme associatif avec près de soixante associations et bénéficiant de l'attractivité de l'agglomération rennaise, la Ville de Le Rheu développe son offre de logements afin de répondre aux besoins de la population dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat métropolitain.

Les multiples chemins piétons font partie de l'identité communale et sont le quotidien des habitantes et des habitants. Le Rheu offre un cadre verdoyant et aquatique. Le port, implanté au lieu-dit Heuzardière, permet un accès direct à la Vilaine et est mis à l'honneur tous les deux ans, lors de la Fête du port, organisée par l'association Cabestan, avec le soutien de la Ville.

*Quartier des Huberdières*

*Fête du port*

*Dalle funéraire du XVe siècle*

*Croix du XVe siècle*

## SON PATRIMOINE

**Le patrimoine en quelques chiffres**

→ Patrimoine religieux : sept croix de chemin, une croix monumentale, une croix de cimetière, deux églises paroissiales.

→ Patrimoine agricole : quatre-vingt quatorze fermes, douze fours à pain, dix puits.

→ Châteaux et manoirs : sept manoirs, quatre châteaux

→ Patrimoine industriel et génie civil : quatre ponts, un pont-barrage, une briqueterie, un moulin.

*Deux parcelles sont protégées et entretenues de manière à laisser fleurir les orchidées sauvages.*

## LE RHEU : UNE PARTICULARITÉ URBANISTIQUE RECONNUE

Ce concept de cité-jardin a été importé à Le Rheu en 1957, par Gaston Bardet, architecte-urbaniste et enseignant de renommée internationale. À la demande du maire, Jean Châtel, Gaston Bardet a organisé le développement de la ville, dès le début de son urbanisation, alors que la commune comptait moins de 2000 habitants.

Selon G. Bardet, la qualité d'une ville «*dépend du soin apporté à la formation d'une véritable âme urbaine*». Croyant à l'importance du «*mariage de la ville avec la verdure*», il apporte un soin particulier aux espaces extérieurs et aux paysages. De nombreux principes, encore appliqués de nos jours, sont ainsi posés :

→ attention apportée au traitement des espaces publics naturels,
→ respect du bocage existant et valorisation du végétal,
→ harmonie architecturale des constructions,
→ qualité du mobilier urbain,
→ hiérarchisation des voies de circulation.

Pendant une dizaine d'années, Gaston Bardet a mené, à Le Rheu, une expérience originale qui a marqué durablement la commune. Désormais, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la commune et le schéma de cohérence territorial (SCoT) confortent ces bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire.

## LES NOUVEAUX QUARTIERS : UNE FILIATION BARDET

La ville de Le Rheu, fortement influencée par l'héritage de Gaston Bardet, a gardé cette filiation forte dans la réflexion et la conception de nouveaux quartiers, infrastructures nécessaires pour relever le défi du renouvellement et de l'augmentation de la population. Ainsi, les deux derniers quartiers des Acquêts et de La Trémelière répondent aux critères urbanistiques rheusois, tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux liés à l'habitat.

La cité-jardin, telle que conçue par Gaston Bardet dans les années 1960, laisse une grande place aux espaces verts. Une volonté maintenue dans les nouveaux quartiers rheusois. Aux Acquêts, sur les 19,3 hectares aménagés, 5 hectares sont réservés aux espaces verts. Dans le secteur de la Trémelière, le cœur d'îlot est dédié aux loisirs et végétalisé. Situés en lisière de ville, ces deux quartiers donnent l'image d'une ville à la campagne, en préservant les espaces ruraux par une densification de l'habitat. Dans ces deux secteurs, le maillage viaire historique a été prolongé. En outre, chaque îlot-jardin de la Trémelière et des Acquêts est traversé par des allées piétonnes et plusieurs cheminements existants se prolongent dans les nouveaux quartiers.

Les maisons en rangées sont aussi l'une des signatures de Gaston Bardet. Les constructions actuelles ont gardé comme point commun le groupement de maisons en mitoyenneté par bloc de deux ou trois maisons. Elles n'excèdent pas trois niveaux (rez-de-chaussée et deux étages), les façades donnant sur la rue sont les plus soignées, les espaces extérieurs des lots sont traités par des revêtements perméables.

Ces nouvelles constructions se distinguent en revanche par des volumes plus simples, plus compacts. Les avantages de ces évolutions sont un gain de place permettant d'intégrer les stationnements sur les parcelles, l'aménagement de jardins (notamment avec des abris) et le respect de la règlementation thermique.

Dans la filiation des édifices d'origine, les maisons sont construites en privilégiant des matériaux locaux, comme le bois. Dans la charte d'urbanisme, il est indiqué que les constructeurs ont l'obligation d'utiliser des matériaux durables et sains, biosourcés de niveau 1. Les matériaux de placage imitant un rendu naturel (fausse brique, faux pans de bois…) sont fortement déconseillés. Aujourd'hui, dans le même esprit, les menuiseries (portes, portails) en PVC ne sont pas autorisées.

La question de la mixité sociale est restée centrale et le mélange de logements et d'équipements collectifs y contribue. À la Trémelière, la mixité se fait dans l'offre de logements (différents types de logements à loyers modérés). La présence d'équipements de proximité, lieu de répétition de danse, salle de quartier, maison d'assistantes maternelles et espaces de jeux pour enfants offre un cadre favorable au développement de la vie de quartier. D'autres projets sont en cours : une deuxième maison d'assistantes maternelles et deux cabinets médicaux. Une place multimodale, de nouvelles aires de jeux et le jardin onirique du Passe-temps sont en cours d'aménagement.

Aux Acquêts, les espaces de loisirs rencontrent un véritable succès auprès des jeunes. Un supermarché s'est implanté, s'intégrant dans le paysage avec une architecture sobre et privilégiant les façades en bois, et apportant activité commerciale et emplois. La Ville avait préalablement étudié les différentes propositions de porteurs de projet en portant une attention particulière sur son intégration paysagère

et la qualité de la réponse architecturale. Cette offre commerciale favorise également les déplacements doux pour aller faire ses courses en hyper-proximité.

## LE RHEU, INTÉGRÉE À UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE

Dans la conception de nouveaux quartiers, mais aussi dans la construction des indispensables infrastructures associées à l'implantation de ses habitations, la ville s'adapte à l'augmentation et au renouvellement de la population. Un tissu associatif riche, tant culturel que sportif, ou des moyens humains garantissant la sécurité sont autant d'outils pour sceller les valeurs du vivre-ensemble et d'ouverture. A Le Rheu, des réunions consultatives sont organisées pour collecter les idées et les propositions citoyennes, dans une volonté affirmée de dialogue participatif. Un dispositif d'élus de proximité a été déployé afin d'écouter les attentes des habitants, notamment lors de balades urbaines.

*Le Tγ Kiosque, lieu issu d'un projet participatif avec le lycée Théodore Monod, offre un nouveau lieu de rencontre. Ici, investi par l'association SMiLE pour une journée « pique nique-musical ».*

# Données économiques

**84 %**

CDI ou fonctionnaires (juin 2021)

**750**

Demandeurs d'emploi (juin 2021)

**30,92 K€**

Revenu moyen par foyer fiscal (en 2019)

**20,5 %**
Retraités

**25 %**
Employés/ouvriers

**35,4 %**
Professions intermédiaires ou supérieures

# Données sociales

**1 441**

Nombre de familles avec enfants

**28 %**
Part des moins de 20 ans

**11,6**

ans ancienneté moyenne des Rheusois dans leurs logements

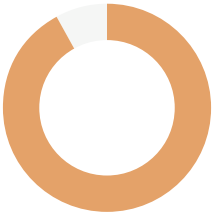

**92,2 %**
Part des résidences principales dont 50,2 % de maisons

**4 216**

Nombre de logements sur la commune
**762** en 1968, soit
**+ 441 %** en 60 ans!

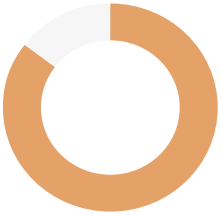

**85,5 %**
des habitants étaient présents sur la commune au moins 1 an avant le dernier recensement.

*Ligne pédibus, quartier des Champs Freslons*

# Projet municipal : la végétalisation pour un cadre de vie accueillant et apaisé

# Motivations pour le maintien du label

Afin d'offrir un cadre de vie agréable aux Rheusoises et aux Rheusois et de renforcer son attractivité, la Ville met l'accent sur la végétalisation de ses espaces publics.

Parce qu'un espace agréable est un espace qui favorise aussi le lien social, la Ville de Le Rheu porte une attention particulière au «bien vivre ensemble». Mixité des formes d'habitat, mixité sociale, au travers du PLH (50 % de logements aidés) et mixité intergénérationnelle, création d'espaces publics de qualité sont au cœur de la politique d'aménagement du territoire communal. Les jardins familiaux, les mails arborés, les placettes et les vergers sont autant de lieux d'échanges et de rencontres, mais aussi d'intégration des nouvelles populations.

C'est pour mettre en avant la continuité et la cohérence de sa démarche de valorisation par le végétal que la Ville de Le Rheu sollicite, depuis 30 ans, la reconnaissance du jury du concours national des Villes et villages fleuris.

# Objectif de la démarche et mise en œuvre

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La commune est soumise, depuis le 4 février 2020, au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), adopté lors du conseil métropolitain du 19 décembre 2019, qui détermine les règles à respecter pour tout projet d'aménagement ou de construction sur la commune. L'élaboration du PLUi, levier pour la mise en œuvre des politiques publiques, permet de consolider les acquis du territoire, de concrétiser les grands projets en cours ou à venir, de prendre la mesure des enjeux sociétaux et environnementaux et de les intégrer dans les projets..

Cette démarche permet de concilier le développement d'un territoire parmi les plus dynamiques sur le plan national, avec la protection de son fonctionnement écologique et la préservation de la qualité de vie de ses habitants.

## LA CHARTE D'URBANISME DURABLE

La charte est un support méthodologique destiné à guider tous les acteurs de l'urbanisme et de l'architecture, de l'immobilier et de la construction, depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation. Trois engagements forts conduisent la politique rheusoise d'aménagement et d'urbanisme sur la commune.

Le premier engagement est une affirmation de la volonté d'accueillir et de loger sur Le Rheu, territoire très attractif de la première couronne métropolitaine. Le deuxième engagement tient dans la nécessaire préservation de l'environnement et l'accélération de la transition écologique. Enfin, le troisième engagement est celui de la concertation, de l'appropriation et de la participation des citoyennes et des citoyens à l'évolution de leur cadre de vie. L'équipe municipale est particulièrement

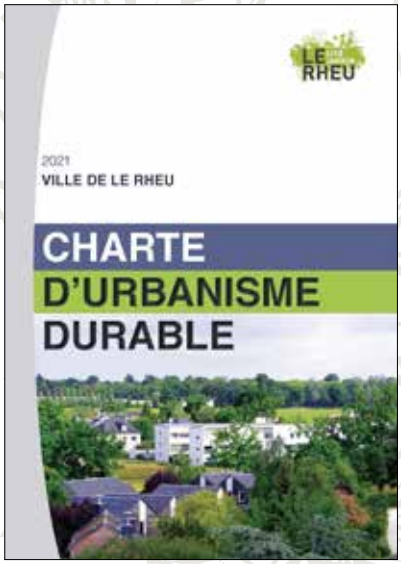

**La préservation des « places Bardet »**
Une réunion publique, en décembre 2021, a permis la restitution de l'étude sur les quartiers Bardet. Un guide de recommandations, qui sera annexé au PLUi, permettra aux habitants des quartiers Bardet d'envisager des rénovations dans le respect du style initial de leur logement. Des habitants ont été approchés afin qu'ils deviennent des « ambassadeurs » de ces bonnes pratiques.

attentive à ce point qui nécessite d'insuffler une méthode renouvelée auprès des acteurs de la profession immobilière, afin d'améliorer le dialogue avec les riverains et d'enrichir les projets du croisement des regards, de valoriser ainsi l'expertise d'usage..

Fruit d'un riche travail collectif associant les parties prenantes autour d'ateliers participatifs, cette charte a vocation à traduire ces trois engagements en ambitions, déclinées en objectifs, sur les secteurs de renouvellement urbain de la commune. Elle est complémentaire au PLUi. En septembre 2021, elle a été signée par une vingtaine de promoteurs immobiliers.

## LE PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN, UN ENGAGEMENT CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION TERRITORIALE POST-CARBONE

Rennes métropole a adopté son plan climat air-énergie territorial (PCAET) en avril 2019, après d'importantes phases d'élaboration et de consultation.
Il est adopté pour six ans (2019-2024) et se décline en cinq grandes orientations :

→ savoir et agir ensemble,
→ être un territoire résilient qui veille à la qualité de vie,
→ rendre possible des modes de vie bas carbone pour tous les habitants,
→ mettre la transition énergétique au cœur du modèle de développement économique et d'innovation,
→ multiplier par trois l'usage d'énergies renouvelables.

Il marque l'engagement de tout le territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition vers un territoire «post-carbone».

Principaux objectifs : assurer un cadre de vie sain aux habitants et diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre/habitants d'ici à 2030. La Ville s'est engagée à réduire sa consommation énergétique de ses bâtiments publics, à demander des performances énergétiques importantes lors des constructions et à mettre des clauses environnementales dans les marchés de travaux.

## LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE MÉTROPOLITAIN, LA PRÉSERVATION DE LA DIMENSION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi), prescrite par le conseil métropolitain en novembre 2020, constitue une opportunité pour renforcer, en complément et en articulation avec le PLUi, la dimension paysagère et environnementale du projet métropolitain dans le respect de la diversité des communes et des paysages.

**A noter**
La Ville interdit toute publicité sur son territoire depuis plus de 30 ans. Seules les enseignes et les pré-enseignes sont autorisées.

La délibération de prescription a fixé trois grands objectifs, à poursuivre dans le cadre de l'élaboration du RLPi :

→ préserver les qualités paysagères et patrimoniales de la ville archipel,
→ préserver le paysage du quotidien et garantir la visibilité des activités locales,
→ réduire la pollution visuelle et les impacts sur l'environnement / phasage pluriannuel avec une première tranche dès 2022, dans le centre-ville.

## LES MODES DE GESTION DIFFÉRENCIÉS

Depuis 2000, la Ville a mis en place une gestion différenciée de son domaine public :
→ secteur prestige dans l'hyper-centre : il bénéficie d'un entretien soutenu et d'un fleurissement important,
→ secteur urbain : les essences locales et les vivaces sont privilégiées ainsi que les arbres fruitiers afin de simplifier l'entretien,
→ secteur naturel : généralisation du fauchage tardif.

Au sein des secteurs urbains, des poches de fauche tardive sont testées depuis 2020 pour faire entrer, au plus près des quartiers d'habitations, les îlots de biodiversité. Ces secteurs sont retravaillés chaque année. En effet, leur périmètre mérite d'être affiné pour permettre de répondre au double objectif de favoriser un cadre de vie de soigné et un entretien le plus naturel possible.

La commune pratique la fauche tardive, l'éco-pâturage, la tonte espacée, le débroussaillage, la taille annuelle des arbres et des haies après la nidification. Elle a également adopté le fauchage adapté des bas-côtés routiers.
Depuis 2015, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur l'espace public. La Ville favorise :

→ la lutte biologique (ex : coccinelle),
→ la lutte intégrée à la serre municipale,
→ le désherbage à eau chaude,
→ la mise en place de sédum,
→ le désherbage mécanique des allées sablées et stabilisées.

Depuis 2005, la Ville a investi, en intercommunalité, dans trois broyeurs. Ainsi, la totalité des bois, feuilles et biodéchets est valorisée afin d'obtenir du paillage et du compost. Chaque massif est ainsi paillé, induisant une économie d'eau d'arrosage en période de chaleur.

# Acteurs et ressources mobilisés

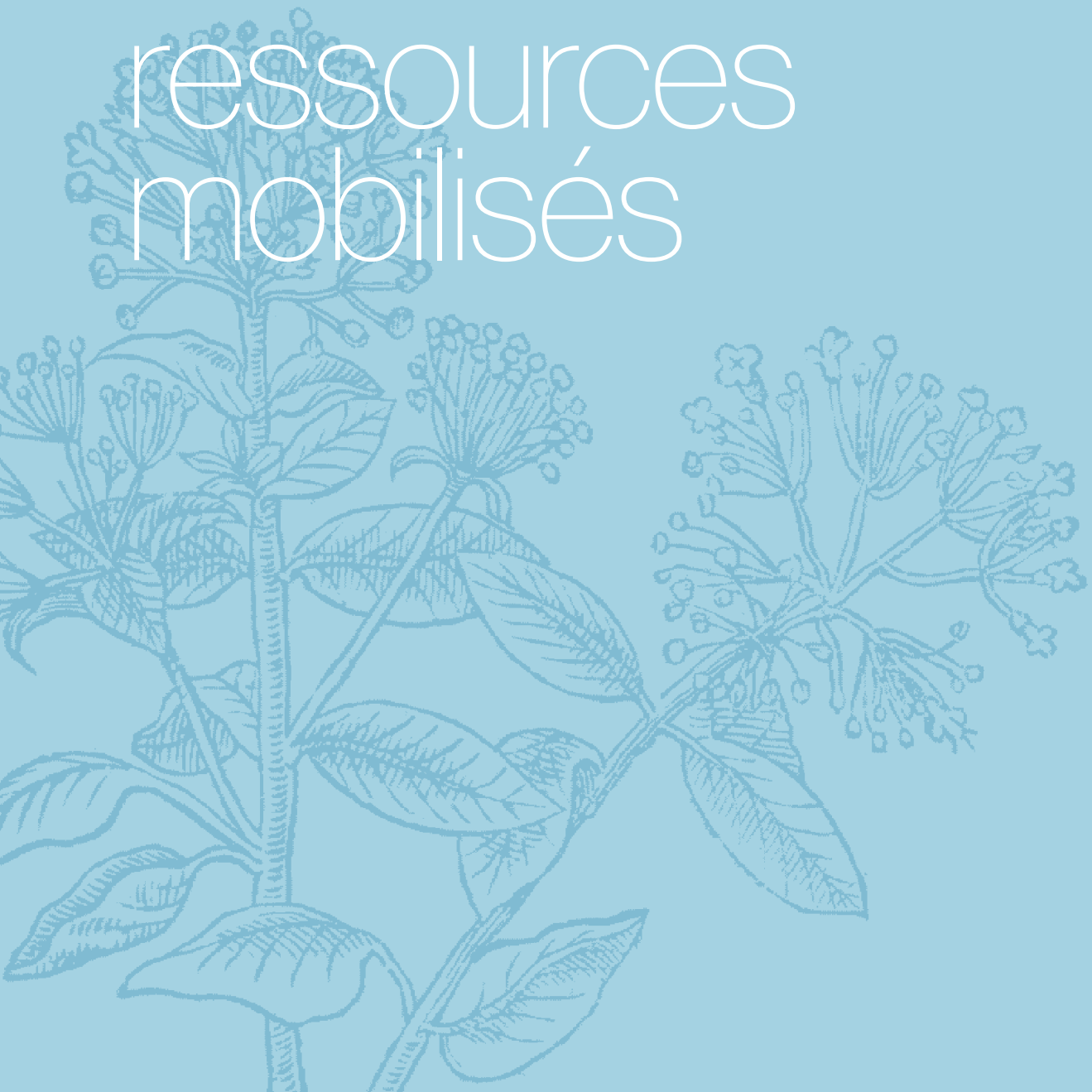

# Présentation des équipes

## UN TRAVAIL TRANSVERSAL

La direction de l'aménagement et des services techniques travaille en transversalité permanente. Les nombreuses instances et réunions permettent la transmission d'informations. Ainsi, lorsqu'un programme de travaux est validé, l'ensemble des services potentiellement concerné est alerté et se mobilise afin de mutualiser les informations, les contraintes et les intentions. Débute alors un processus de co-construction, que ce soit dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre en régie ou réalisée en externe.

**Réunions hebdomadaires** : elles permettent de discuter et de valider les sujets quotidiens et d'actualité entre la direction du service et les élus délégués. Le calage des démarches est également évoqué.

**Commissions mensuelles :** deux commissions concernent l'aménagement de la ville : Transition, écologie et urbanisme et Cadre de vie. Elles permettent d'échanger sur les dossiers à enjeux avec les élus et débouchent sur la validation de la position municipale à adopter.

**Commission annuelle :** la commission accessibilité est une commission qui rassemble des élus, des associations et des experts.

*Rénovation des massifs, notamment pour enlever les bâches.*

**Groupes de travail**

→ mensuels : par exemple le COPIL URBA, composé d'élus, discutent de la stratégie urbaine de la commune,

→ trimestriels : par exemple pour évoquer le programme des travaux à entreprendre dans les établissements scolaires et périscolaires,

→ semestriels : avec l'association Le Rheu à Vélo, par exemple, pour faire le point sur les travaux en cours ou à réaliser, discuter de certains choix d'aménagement,

→ en fonction de la nature du projet, un groupe de travail spécifique peut être créé pour travailler en transversalité. Par exemple, l'aménagement d'un boulodrome avec panneaux photovoltaïques fait l'objet d'un groupe de travail copiloté par deux élus (Transition écologique / Sport).

## MISSIONS ET COMPOSITION DU SERVICE ESPACES VERTS

La superficie des espaces verts à entretenir augmente régulièrement et pour assurer les missions au quotidien, vingt-et-un agents travaillent à leur bonne réalisation. Les équipes sont réparties en trois secteurs.

**Le service des espaces verts**

Le service des espaces verts a pour mission d'assurer le suivi quotidien des aménagements du domaine public. Il les entretient et fait des propositions d'agencement et de fleurissement qu'il met en place par la suite.

Il a à charge la gestion :

→ des espaces verts naturels, entrées de ville, ronds-points…,

→ des squares/aires de jeux,

→ des abords des équipements publics (écoles, locaux associatifs, médiathèque…),

→ des cheminements piétonniers,

→ des cimetières,

→ des terrains de sport (complexe sportif, terrains de quartier…).

À la recherche permanente d'innovation et de nouvelles solutions visant à améliorer le cadre de vie, les agents des espaces verts sont également des collaborateurs identifiés par les partenaires (accompagnement de projets des élèves en BTS Aménagements paysagers du lycée Théodore Monod, par exemple). L'élagage est, en partie, réalisé en régie. Un cabinet d'expertise spécialisé, *Aubépine*, est missionné pour le suivi et la mise en sécurité des arbres.

**Les effectifs**
21 agents au total dont : un catégorie A, trois catégorie B et dix-sept catégorie C. Ils sont tous titulaires et employés à temps plein.

Engagée depuis plusieurs années dans l'égalité homme/femme, plusieurs femmes travaillent aujourd'hui aux espaces verts, secteur encore très majoritairement masculin. En 2021, la Ville a signé la charte européenne pour l'égalité homme/femme dans la vie locale. Un axe concerne la politique interne en termes de gestion du personnel.
Le service des espaces verts joue également un rôle important pour l'accueil de stagiaires et des personnes en reconversion professionnelle. Ces deux dernières années, il a accueilli vingt-deux stagiaires issus de collèges, de lycées et de Pôle emploi. Cette politique volontariste de la Ville contribue au service public.

La Ville a une convention avec un centre d'insertion intercommunal, pour 2500 heures annuelles. Des travaux de débroussaillage et d'entretien des berges des étangs et des parcours de randonnée leur sont confiés. Pour le secteur de Moigné, la Ville confie l'entretien à un ESAT.

**Les données techniques**
Surface totale de la commune : 1900 hectares
Surface entretenue : 70 hectares
Zones naturelles : 20 hectares
Chemins : 25 km
Arbustes : 2000
Haies : 30 km
Arbres : 9200
Massifs fleuris : 40
Jardinières et balconnières : 90
Plantes annuelles et bisannuelles : 25000
Plantes vivaces : 1500

**Bien cultiver, bien manger**
Tous les jeudis soir, une soixantaine de familles vient chercher leurs paniers de légumes, de fruits et autres denrées fournis par les productrices et les producteurs grâce à l'abonnement souscrit à Le Rheu Z'AMAP.

*Châssis extérieurs après rempotage en serre des bisannuelles.*

## LE PLAN DE FORMATION

Depuis environ dix ans, les agents bénéficient de formations CNFPT intégrant les thématiques agro-écologiques. Ces deux dernières années, malgré le contexte sanitaire qui a entraîné de nombreuses annulations de formations, des agents ont pu suivre des cycles variés sur les arbres, le bûcheronnage, l'entretien durable des terrains de sport ou la gestion d'équipe.

En 2022, une formation spécifique sera dispensée à l'ensemble des agents du service espaces verts concernant le contrôle sanitaire des arbres communaux de niveau 1, c'est-à-dire un contrôle visuel et acoustique formalisé sur un rapport d'analyse. Quatorze agents ont bénéficié de formation, soit 80 jours.

## PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

**896 450 €**

Fonctionnement

**97 000 €**

Investissement global

**50 000 €**

pour le quartier des Acquêts

**70 000 €**

pour le quartier de la Trémelière

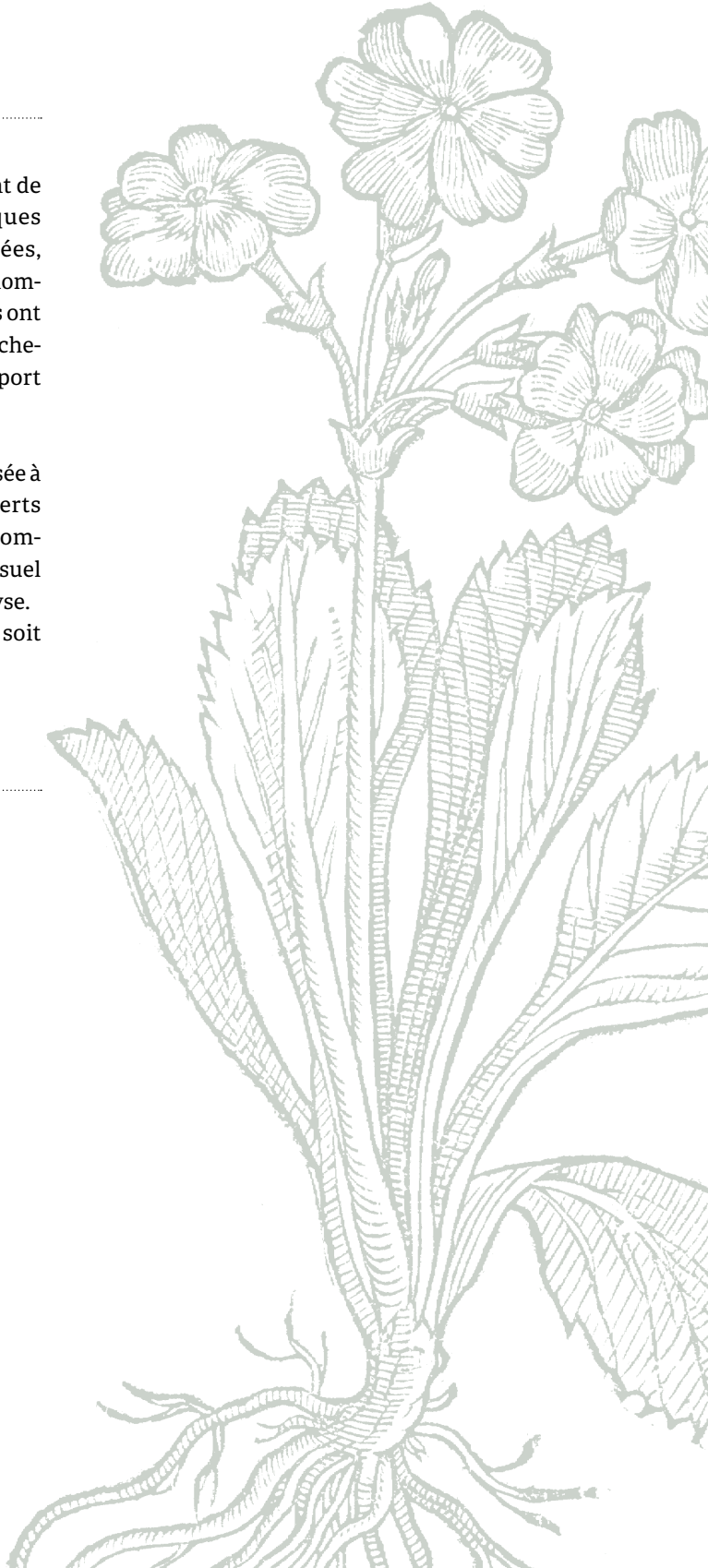

# Animation et promotion de la démarche

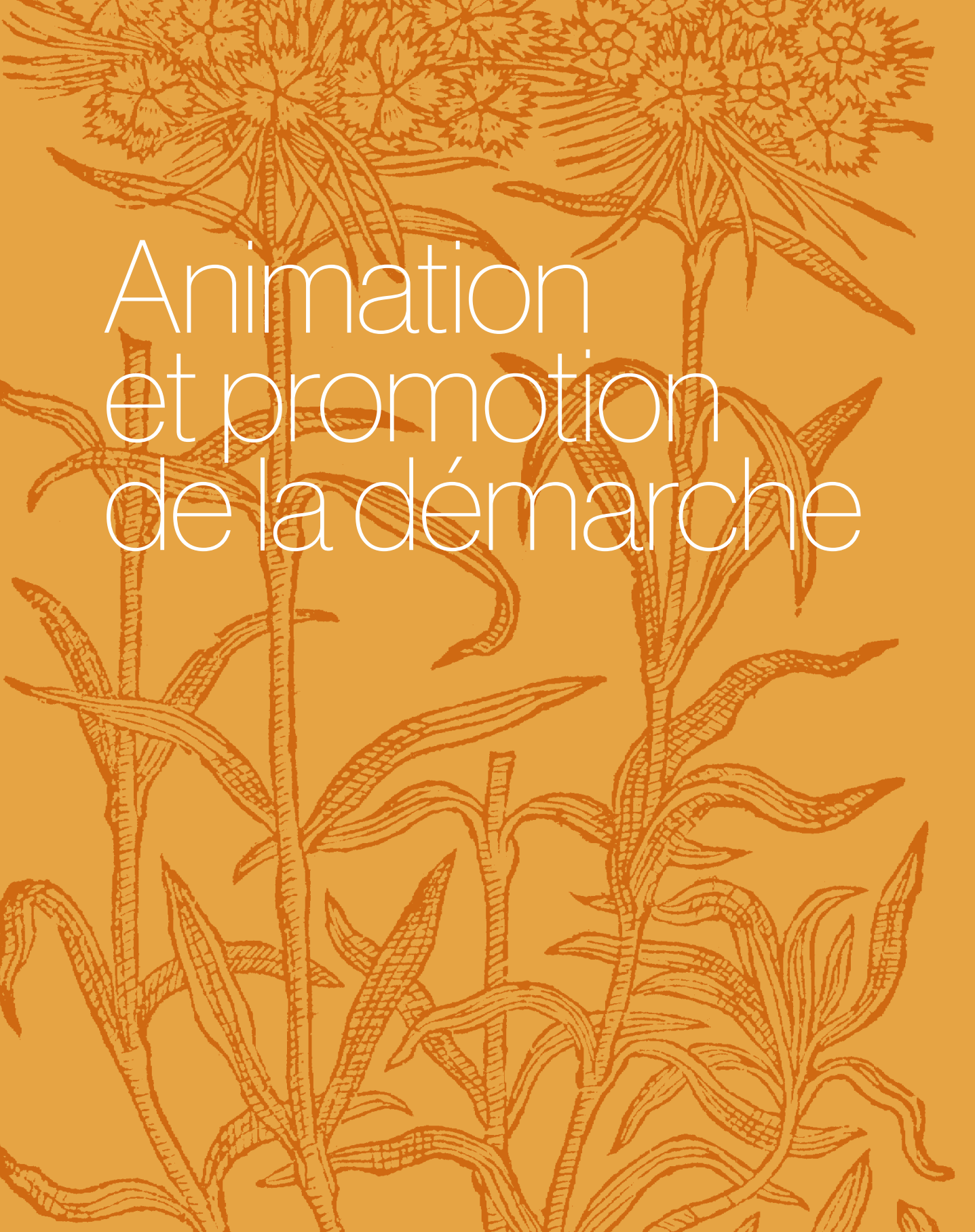

# Biodiversité/jardin

## VILLE LABELLISÉE APICITÉ®

Engagée dans le label APIcité® depuis 2019, la Ville a obtenu, en 2021, sa «2e abeille». Ce label distingue les actions menées par les collectivités qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages. Les ruches rheusoises sont gérées par des particuliers et le lien est assuré par un membre de la section «Apiculture» des jardins familiaux.
La Ville reçoit environ trois nouvelles demandes d'implantation de ruches par an et en possède elle-même cinq aux ateliers municipaux. L'objectif est de s'en servir comme exemple pour les particuliers disposant d'un jardin. Des formations sont dispensées au rucher-école des jardins familiaux afin d'initier les adultes mais aussi les enfants, lors d'animations avec les établissements scolaires ou l'accueil de loisirs. Des interventions grand public ont lieu lors de la journée annuelle du Printemps des jardins et des énergie et deux fois par an sur le marché. La ville accueille également le siège de l'association départementale des apiculteurs qui mène des actions de formation et de sensibilisation.

## CAMPAGNES CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Depuis 2014, 145 destructions de nids ont été réalisées sur l'ensemble du territoire rheusois. La Ville adhère à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON) dans le cadre du plan régional. La Ville réalise elle-même, en fonction de la taille du nid, la destruction de celui-ci ou fait appel à un prestataire spécialisé. Les nids implantés sur les terrains privés sont également pris en charge.
Une campagne de capture des reines, menée en avril et mai, a lieu tous les ans grâce à l'engagement d'une quarantaine de foyers rheusois à qui la Ville a remis des pièges. En 2021, elle a permis de capturer 125 reines fondatrices.

*Au Clos des Lilas, les riverains sont motivés par leur nouveau jardin partagé.*

En 2022, création de jardins familiaux, d'un verger et mise en place de ruches sur le site de l'Orme Robin, à Moigné.

## SOUTIEN AUX JARDINS FAMILIAUX/ CRÉATION JARDINS PARTAGÉS

En 2019, l'association Le Rheu jardinier, qui comptait déjà quatre-vingt jardins familiaux, s'est agrandie. Treize nouvelles parcelles ont été créées dans le quartier de la Trémelière et la surface sera à nouveau doublée en 2022. Une section «apiculture» a également été créée afin de favoriser la connaissance du rôle des abeilles, en particulier en matière de pollinisation. Désormais, une section «jardins partagés» permet à des habitantes et des habitants de créer des lieux de jardinage au cœur des quartiers. Ainsi, au Clos des Lilas, à la résidence du Petit Verger, aux Huberdières ou dans une résidence à la Trémelière, les habitants ont créé leur espace. Petits fruitiers, herbes aromatiques et petits légumes permettent de se régaler, mais pas seulement. C'est aussi l'occasion de pratiquer une activité en plein lors de l'entretien des jardins et de créer une dynamique entre voisins.

## UNE JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ANNUELLE

Une journée placée sous le signe du jardinage est organisée depuis une quinzaine d'années. L'action de la Ville y est mise

en avant, grâce à la présence des agents de l'équipe espaces verts qui dispensent des conseils et expliquent le fonctionnement de leur service, notamment la production florale et l'entretien des massifs. La visite des serres municipales est également appréciée des habitants. Cette année, après deux éditions suspendues, le Printemps des jardins et des énergies prend une nouvelle forme et sera uniquement pédagogique. Des ateliers gratuits formeront à la conception de bouquets avec les fleurs locales, au fleurissement des bas de murs (cf p. 34), à la conception de jardinières. Elle sera aussi l'occasion de s'informer sur les frelons asiatiques, la protection des abeilles et les modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

## OPÉRATION « BROYAGE DE SAPINS »

Chaque année, les habitants sont invités à déposer leur sapin dans un enclos afin que les agents des espaces verts puissent leur offrir une seconde vie. Cette année, 300 de sapins ont été broyés.

**Mise à disposition de composteurs**
Rennes Métropole met à disposition, gratuitement, des composteurs individuels en plastique de 300 litres, à retirer à la déchetterie verte. Des démonstrations sont régulièrement organisées. Rennes Métropole accompagne également la gestion des aires collectives dévolues aux habitants d'une résidence dont certains, appelés « référents », veillent au fonctionnement du site. Ainsi, l'association « Vert le jardin » accompagne, durant la première année, les habitants qui le souhaitent. La commune compte onze composteurs collectifs.

**À la cuisine centrale,**
inaugurée en août 2021, un composteur mécanisé sera expérimenté. Il s'agit d'un dispositif original qui permet de brasser les matières organiques sur place afin de réaliser un compost de qualité *in-situ*.

*Fleurissement d'un mur par la Ville.*

## OPÉRATION « FLEURISSEMENT DES BAS DE MURS »

En 2018, l'équipe des espaces verts a expérimenté le fleurissement des bas de mur aux abords du cimetière de Moigné. Cette initiative ayant trouvé son public, elle en est désormais l'ambassadrice. Le Printemps des jardins et des énergies, journée pédagogique organisée par la Ville en avril (cf. p.32), sera l'occasion de sensibiliser les Rheusoises et les Rheusois à cette pratique. Plusieurs arguments ont été mis en avant par les agents présents :

→ alternative au désherbage chimique, interdit désormais,
→ embellissement des rues et donc contribution à la valorisation du label décerné par le jury des Villes et villages fleuris,
→ création de lien social, aspect cher à la Ville.

Des sachets de graines sont distribués auprès de volontaires et sont disponibles gratuitement à l'accueil de la mairie et auprès des agents des espaces verts.

## DES ACTIONS SCOLAIRES POUR ÉVEILLER À L'ÉCOLOGIE

**Une cour plus nature**

De nombreux projets prennent place dans les écoles. Parmi les derniers menés, celui de la création d'un poulailler à l'école maternelle de la Gabillais et la végétalisation de la cour. Des

*Fleurissement chez un particulier.*

14 exploitations agricoles, dont 3 engagées en agriculture biologique. Désormais, lorsque la Ville met à disposition de nouvelles parcelles, elle favorise les producteurs bio. Par ailleurs, les conventions d'occupation précaire en cours ont été complétées par une obligation de laisser une bande herbacée de 10 m de large sans pesticide à proximité des maisons.

*Des enfants de la maternelle Gabillais explorent, chaque jour, leur environnement.*

étudiants en BTS Aménagements paysagers du lycée Théodore Monod se sont saisis du projet et n'ont pas hésité à faire appel à l'imaginaire des enfants pour créer le poulailler. Quant à la cour, l'aménagement a été pensé avec l'aide d'une paysagiste, et doit être mis en œuvre par les services techniques de la ville.

**Des espaces extérieurs imaginés par les enfants**

Au Clos Joury, la réflexion concernait les espaces extérieurs du futur accueil de loisirs, c'est-à-dire les clôtures, les cheminements, les espaces extérieurs,

*Ateliers de réflexion autour des aménagements extérieurs du futur accueil de loisirs.*

**Des créations primées**

Lors de l'édition 2021 des « Jardins nomades de Brocéliande », les élèves de l'élémentaire du Clos Joury ont remporté le 3e prix grâce à leur jardin miniature, dont la sève s'inspirerait du bonheur.

les éventuels préaux. Il est important d'éco-construire, c'est-à-dire de faire avec ce qui est déjà là. Les grands arbres présents sur le site ont suscité beaucoup d'intérêt et ont guidé l'imaginaire des enfants.

Autour de maquettes, ils ont travaillé ensemble à leur composition. Et les petites mains, très investies, ont rapidement dessiné, créé des éléments forts aux multiples usages : coins lectures dans les arbres, arches végétales pour accueillir les parents, tipis, tissages autour des troncs, cabanes, sculptures, clôtures et arches tressées, toboggans connectés aux arbres, nids pour se reposer… Deux ateliers sont programmés en avril et en juin 2022 afin d'affiner les projets retenus. Cela donnera lieu à de petits chantiers participatifs avec l'aide des services techniques, dont le premier se déroulera en octobre prochain, avant la livraison du bâtiment.

**Citoyen vert dès 3 ans**

À l'école maternelle de la Gabillais, on va à l'école mais pas seulement. Depuis la rentrée de septembre, chaque matin, une classe d'élèves arpente les chemins rheusois. Dans quel but ? Prendre conscience de son environnement, de la saisonnalité et se sensibiliser à la protection de la nature. C'est également un bon moyen d'apprendre aux enfants à évoluer à l'extérieur, à grimper, à sauter, à jouer avec les éléments naturels… et ainsi oublier les écrans !

# Mobilité et énergies renouvelables

## ATELIERS D'ENTRETIEN DES VÉLOS

Depuis sa création en 2013, l'association Le Rheu à Vélo a engagé de nombreuses actions afin de favoriser l'usage du vélo autour de la commune du Rheu. Elle soumet des idées d'amélioration aux élus concernés pour mieux vivre le vélo en ville. L'association est affiliée à la fédération des usagers de la bicyclette et bientôt partenaire de Rayons d'action, l'association rennaise de promotion du vélo. Elle organise des rassemblements de cyclistes et d'usagers de modes de déplacements doux pour convaincre les usagers de la route de la pertinence et de l'efficacité du vélo comme moyen de transport quotidien. Au programme : semaines de la Mobilité, fête du vélo, balades et rallye accessibles à tous les coups de pédales.

## VALORISATION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

En novembre 2021, une borne de rechargement des véhicules électriques a été implantée près de la mairie, sur le domaine public. Cette installation fait partie d'une application plus large d'une politique environnementale. En signant la convention «Solarisons nos communes», la Ville s'implique dans un processus déjà bien installé pour les bâtiments publics mais à développer sur les infrastructures privées : l'installation de panneaux photovoltaïques. Les équipements publics récents (complexe multisport, cuisine centrale, l'espace jeunesse, la maternelle du Clos Joury...) sont pourvus de panneaux. Les parkings couverts de la place multimodale de la Trémelière et le futur accueil de loisirs le seront et d'autres projets sont en cours d'études. Une première rencontre avec les acteurs économiques rheusois ont été organisées car dans les zones d'activités, de beaux potentiels sont à valoriser. L'action est menée par la SDE 35, avec le soutien de la Ville.

La Ville met en œuvre progressivement un plan de déplacement doux. Création de pistes cyclables dont celle « express » allée des Poètes, avenues des Bruyères et des Érables. La rue de Cintré, en cœur de centre bourg, a été aménagée en « voie partagée ». Elle assurera la continuité de la « voie express vélo » métropolitaine (Rennes - Le Rheu) à la Trémelière en passant par le centre-ville.

*Le circuit de randonnée aux étangs offre l'opportunité de se promener au plus près de la nature !*

**Le Rheu dans le top 10 national des villes marchables !**
La Ville de Le Rheu apparaît dans le top 10 national du Palmarès des villes marchables, à la suite d'une grande enquête réalisée auprès des habitants partout en France. Cette première édition a permis de mesurer l'appréciation des usagers en matière de qualité des cheminements piétons, de sécurité et de confort dans la pratique de la marche, et de mettre en lumière les axes d'amélioration. Notre ville se distingue comme quatre communes de la métropole : une belle prouesse pour notre territoire !

## BALADES PÉDESTRES OU À VÉLO

Le Rheu à vélo est une association très impliquée dans la promotion de la bicyclette avec, notamment, de nombreux itinéraires disponibles sur leur site.
Pour les amateurs de marche, les nombreux cheminements offrent une multitude d'itinéraires au sein du territoire rheusois. Ceux autour des plans d'eau jouxtant la Vilaine constituent un circuit de 4,5 km, une immersion dans un cadre naturel dans lequel la faune s'épanouie.

**Très bon classement au palmarès des villes cyclables 2021 avec la mention «assez favorable».**

# Culture

## FESTIVAL ALIMENTERRE

En novembre 2021, le centre culturel AGORA a organisé trois jours de réflexion sur l'alimentation, l'agriculture, ce qui se fait et ce qui devra se faire en matière de protection de l'environnement. Des acteurs locaux ont pris part à ce festival organisant projections, débats, troc-plantes et rencontres musicales.

## CABANES À LIVRES

**Les livres à toute heure**
Des cabanes à livres, installées par les agents de la Ville, fleurissent sur le domaine public. Elles viennent renforcer le dispositif déjà initié par l'association Elan d'Apigné, rue Nationale. Les cinq petites nouvelles 2021 et 2022 émaillent les différents quartiers rheusois. Elles sont gérées par les bénévoles de l'association Les Amis de L'Autre Lieu, qui assurent tri, mise à disposition et étiquetage des ouvrages. Les habitants y déposent leur don et sont invités à jeter un œil curieux à ces rayonnages

**Carnaval des saisons**
En 2021, un carnaval virtuel a été organisé. En raison du contexte sanitaire, les Rheusois ont été invités à se grimer chez eux et à partager les photos. Un résultat haut en couleurs dans lequel jardiniers farfelus, carottes bien en forme et petite (et grande !) faune ont donné de la joie malgré tout.

*Un habitant des Landes d'Apigné, passionné de street art, embellit le mobilier urbain de son quartier, en solo ou avec des riverains.*

accessibles à toutes et tous, et à toute heure. Une sixième cabane sera implantée au 1er semestre 2022, dans le quartier des Acquêts.

## SOCIAL CLUB

Le Social club a pour objectif de permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger, de participer à des activités ou simplement boire un café le dimanche après-midi, à l'espace jeunesse. Fondé sur la bienveillance, le Social Club encourage la transmission d'expériences, le partage de savoir-faire à travers des animations, quel que soit son âge. Il accueille des personnes qui ne sont pas forcément investies dans leur ville mais qui souhaitent partager un lieu de vie sociale commun. Régulièrement, l'association propose des actions écologiques (création de nichoirs, décoration zéro déchets, création d'objets réutilisables en remplacement des jetables…).

## EMBELLISSEMENT DU MOBILIER URBAIN

A l'automne 2021, une belle coopération entre un artiste et une association de quartier a permis de mettre en valeur du mobilier urbain. Erwan Mordelet, artiste de street art habitant Les Landes d'Apigné, a animé un après-midi découverte de son art lors de la «mise en couleur» d'un compteur électrique. L'association de quartier, Elan d'Apigné, a su créer une dynamique impliquant les habitants dans la valorisation de leur environnement.

*La SARC organise ses collectes de déchets.*

# Sport

## COURSES ET VALORISATION DU TERRITOIRE

Depuis 2017, la section Le Rheu'ning organise des collectes de déchets sportives. Les «eco'rheuning» s'adressent aux coureurs comme aux marcheurs, occasionnels ou réguliers, qui veulent joindre l'utile à l'agréable et profiter d'une sortie encadrée pour rendre leur commune plus propre.
La valorisation du territoire passe également par une course en milieu urbain, Le Rheu Tour, qui permet à cinq-cents coureurs et pratiquants de marche nordique de découvrir, depuis plus de dix ans, les chemins piétonniers qui jalonnent la commune.

*Chaque année, des étudiants en STAPS de Rennes viennent faire des courses d'orientation dans les chemins rheusois.*

**Les entreprises s'y mettent**
En février 2022, la SARC, entreprise de BTP située dans la zone d'activités du Chêne Vert, a organisée une collecte « test » avec une partie de ses employés. Expérience concluante puisqu'elle souhaite renouveler l'expérience avec l'ensemble de ses salariés, d'ici l'été 2022. Objectif : agir sur son environnement proche et fédérer ses équipes.

## AMÉLIORATION DU CONFORT URBAIN/SPORT SANTÉ

Le cadre de vie est un élément majeur dans le bien-vivre ensemble mais également dans le bien-être des habitants. Les derniers mois de crise ont mis en avant le besoin de végétal, d'espaces de ressourcement, de sport santé. Le Rheu offre ces aspects afin que ses habitants profitent au maximum des extérieurs. Dix-sept aires de jeux sont dispersées au cœur des quartiers afin d'offrir aux familles des lieux de motricité et d'amusement pour les enfants dès le plus jeune âge. Des espaces dédiés au sport sont également aménagés près des habitations, en complément du complexe sportif dévolu à l'usage associatif. City stade, paniers de baskets, terrain de pétanque, cours de tennis, skate parc sont en accès libre. Le parcours de santé et l'aire de fitness extérieure offrent à toutes et à tous l'opportunité de pratiquer gratuitement une activité physique.

7 hectares de terrains de sport dévolus au rugby et au football, une beach arena, un terrain synthétique, un terrain extérieur de futsal, le tout dans un écran de verdure. De quoi prendre soin de son corps et de son esprit !

**La pêche rheusoise, au vert**

Depuis 2017, les étangs du Colombier et de Coutance, propriétés de la fédération de pêche 35 sur les bords de la Vilaine, ont bénéficié d'aménagements afin d'y faciliter les activités de pêche et les promenades. Quinze postes, trois linéaires de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite et une plage de mise à l'eau ont été réalisés pour offrir un cadre sécurisé aux pêcheurs.

# Vie quotidienne

## AU FIL DES SAISONS

Si la pierre angulaire de la ville est sa trame végétale et son fleurissement, sa décoration au fil des saisons reste un des moments importants qui rythment l'année. Quelques clins d'œil sont créés pour Halloween grâce aux dons de la ferme maraîchère du lycée Théodore Monod et un fleurissement de Toussaint est mis en place aux abords de la mairie et des églises. La mise en lumière des rues pour les fêtes de fin d'année demande un investissement important. Chaque année, l'équipe crée un nouveau décor qui vient étoffer le parc existant. En 2021, c'est la médiathèque qui s'est drapée dans un voile scintillant, pour le bonheur des Rheusoises et des Rheusois. Les arbres sont valorisés en y accrochant directement des illuminations.

*Installation des illuminations des fêtes de fin d'année*

*Nouveauté 2021 : mise en lumière de la médiathèque.*

*Taille des haies en automne*

*Plantations au printemps*

*Photographies prises par des Rheusoises et des Rheusois.*

## LE RHEU DANS NOS YEUX

Né durant le premier confinement de mars 2020, un groupe d'habitants a initié une démarche de valorisation de la ville, sur Facebook. Alors qu'il était interdit de s'éloigner de son domicile, cette vitrine de la commune a pu mettre en avant la faune, la flore et le bâti devant lesquels on pouvait passer quotidiennement sans y prêter attention. Photos esthétiques, botaniques ou humoristiques, il y en a pour tous les goûts! Les photographes amateurs continuent d'amender ce groupe de 500 habitants qui donne à voir leur perception de leur lieu de vie au fil des saisons.

## PLACE MULTIMODALE À LA TRÉMELIÈRE

L'aménagement d'une place multimodale située au croisement de la rue de la Trémelière et de l'avenue du Stade est lancé. La création de cette place, intégrée au sein de l'ilot-jardin n° 3, a démarré à la rentrée 2020 avec la réalisation des premiers terrassements. La livraison, initialement prévu en 2021, est retardée par des pénuries de matériaux. Le chantier est en pause jusqu'au printemps 2022.
Cette place, pensée avec les citoyens lors d'ateliers de concertation en 2019, se veut un lieu de vie aménagé au cœur du quartier et s'organisera autour d'éléments structurants :

→ une halle couverte de 250 m² environ, dotée de panneaux photovoltaïques qui alimenteront notamment son éclairage,
→ un abri couvert pour une vingtaine de vélos,
→ des carports en bois, également dotés de panneaux photovoltaïques qui alimenteront des bornes de recharge pour voitures électriques.

## CONCERTATION DES CITOYENS SUR LEUR CADRE DE VIE

L'appel à participation citoyenne est un axe fort de développement de l'équipe municipale. Afin que les habitants s'approprient encore plus leur lieu de vie, des consultations sont régulièrement menées. Elles prennent différentes formes :

*Le Ty kiosque, projet concerté avec les jeunes.*

*Avenue des Bruyères, après la rénovation concertée avec les riverains.*

→ des ateliers participatifs : les habitants se rencontrent plusieurs fois autour d'un projet défini. Ça a été le cas, par exemple, lors de l'aménagement de l'aire de jeux des Landes d'Apigné. Définition des besoins, échanges sur les équipements attendus et retenus, une vingtaine de riverains se sont investis afin de faire de ce lieu un point de rencontre adapté à la vie de leur quartier.

→ des votes en ligne : les outils numériques permettent de mettre en place facilement des consultations en ligne. Simple sondage sur la nature des arbres à planter (ex : avenue des Sports) ou petite enquête pour orienter un projet (ex : aire de jeux de l'îlot-jardin 2 de la Trémelière), les possibilités multiples favorisent la prise de connaissance des projets par les habitants.

Des consultations sur la dénomination de certains équipements et de chemins ont également été menées.

## INFORMATIONS ET PROMOTION DU LABEL

Divers supports sont utilisés pour sensibiliser les habitants au développement durable, à l'environnement et au végétal. Convaincue que l'information et la pédagogie sont de véritables outils pour mobiliser les Rheusoises et les Rheusois, la Ville consacre de nombreux dossiers thématiques et articles sur le cadre de vie, l'habitat, les actions citoyennes, dans le magazine municipal.

Dans le bulletin hebdomadaire, les informations sont pratiques et événementielles. Chaque animation valorisant

**Chantiers verts**

Depuis 2015, la commune intègre dans ses marchés publics des clauses obligeant les entreprises et les prestataires à respecter l'environnement. Elle va désormais plus loin en imposant des « chantiers verts ». Ainsi, ceux de l'extension de l'école de la Gabillais et la création des futurs locaux périscolaires de l'école du Clos Joury se sont engagés à respecter les éléments suivants :

- clôture acoustique,
- niveau acoustique en limite de chantier (hors dispositifs sonores de sécurité) limité à 80 dB (A), avec des pointes maximales à 85 dB (A),
- préfabrication en atelier privilégiée,
- reprises au marteau-piqueur évitées au maximum,
- talkies-walkies utilisés pour communiquer,
- brûlage de déchets sur le chantier interdit,
- limitation des émissions de poussières,
- limitation des salissures de boue à l'extérieur du chantier,
- bennes à déchets légers fermées afin d'éviter l'envol de poussières ou de déchets.

l'environnement est en bonne place et les lectrices et les lecteurs y retrouvent les actions métropolitaines (demande de composteurs, location de broyeur, formation compostage...). Le site Internet est, quant à lui, un support sur lequel les internautes peuvent consulter les actions de la Ville en faveur de l'environnement (rubrique «Engagée pour le climat») et l'actualité rheusoise (rubrique «Au quotidien» : eau et assainissement, éclairage public, etc.). Les réseaux sociaux sont venus enrichir ce panel, notamment Facebook. Il permet de distiller de petites informations pratiques de manière ludique.

## CAMPAGNE DE PROPRETÉ URBAINE

La propreté de la ville est assurée par le passage hebdomadaire d'une balayeuse et le travail de 2 agents. Ce binôme, rattaché au service espaces verts, assure une mission complémentaire à celle du désherbage. Il assure également le ramassage des dépôts sauvages qui peuvent survenir sur le domaine public.
Malgré les efforts quotidiens des équipes à maintenir un cadre de vie propre, une campagne spécifique a été menée afin de sensibiliser les propriétaires de chiens au ramassage de leurs déjections. 1000 flyers ont été distribués directement dans les boîtes aux lettres des zones identifiées comme particulièrement touchées. Des panneaux seront apposés près des espaces verts au printemps et un article est prévu dans le magazine municipal de mai.

**Une note salée**
Pour dissuader les citoyens peu scrupuleux lors de dépôts sauvages sur le territoire communal, la Ville a voté, en 2021, un forfait de 100 euros supplémentaire à l'amende dressée par la police municipale.

**Poubelles de tri (papier, verre, ordures diverses) dans les rues de la ville**
Les habitants peuvent ainsi reproduire leurs éco-gestes sur le domaine public !

**La Ville organise la collecte des mégots**
via la mise en place de cendriers, et sont recyclés par une entreprise. En 2022, elle étendra son parc de cendriers en dotant les commerçants du centre-ville, leur permettant ainsi de participer à la collecte. La Ville a également créé des espaces sans tabac, notamment aux abords des écoles et dans des espaces verts.

## MARCHÉS HEBDOMADAIRES / CRÉATION MARCHÉ BIO

Chaque samedi, les habitants peuvent s'approvisionner en produits frais. Depuis septembre 2021, un marché bio a vu le jour le mercredi soir, place Jean Auvergne. Producteurs locaux et bio proposent ainsi légumes, pains, fromages, viandes et charcuteries, mais aussi des produits cosmétiques et ménagers en vrac (zéro déchet). L'artisanat d'art local est également représenté avec des couturières, des créatrices de bijoux et d'accessoires en céramique.

# Mise en œuvre

# Stratégie de végétalisation et de fleurissement

Pour mettre en œuvre les principes généraux de la cité-jardin, les municipalités successives ont toujours fait appel à des urbanistes, à des paysagistes et à des architectes ayant la capacité de valoriser et de développer le patrimoine arboré de la commune.

Les voies de liaison ont été implantées sur les chemins creux afin de conserver la majorité des arbres existants. Le maillage des chemins piétons a été parfois utilisé pour maintenir les chênes sur le domaine public.

Parallèlement, la Ville implante des espèces locales adaptées au climat le long des voies de liaison ou sur les espaces publics (dont de nombreux chênes). Une attention accrue est portée à la conservation des arbres existants, des zones humides ou plantées d'arbrisseaux afin de favoriser l'absorption des eaux de ruissellement.

Le quartier des Acquêts suit également ces principes. L'ensemble des aménagements de la commune, dont la conception a su évoluer depuis 50 ans, ont été marqués par le souci permanent de verdissement et de fleurissement, de bonne répartition des équipements publics sur le territoire communal et de qualité des bâtiments intégrant des architectures contemporaines.

Le quartier des Landes d'Apigné fera l'objet d'un renouvellement urbain (cf p.61). Une opération d'aménagement programmé encadre les projets. L'objectif est de répondre par anticipation à l'ambition législative de zéro artificialisation nette (ZAN) tout en poursuivant l'effort d'accueil de populations

Les arbres fruitiers plantés sur le domaine public sont libres de cueillette. Un plan géolocalisé est disponible sur le site afin de savoir quoi et quand cueillir sur chaque zone identifiée.

*Le Lindon traverse le corridor écologique de la Trémelière.*

nouvelles au sein d'une métropole et d'un département dynamiques En parallèle, la Ville vient d'acquérir une parcelle boisée avec un beau potentiel pour y développer un parc arboré.

## LE QUARTIER DE LA TRÉMELIÈRE CONÇU DANS LE RESPECT DES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

La Ville de Le Rheu a initialement confié à l'architecte-urbaniste Nasrine Seraji, la conception globale du quartier de la Trémelière, portant sur 62 hectares, dont 22 restent en espaces naturels, en vue d'y construire 1200 logements sur une période de 10 ans. Chaque ilôt-jardin est et sera réalisé par une agence différente qui devra respecter une ligne directrice. Le parti pris a été celui de dresser l'état précis de l'existant : arbres et arbrisseaux, zones vertes ou humides, fossés d'écoulement des eaux, bassins de régulation d'un ruisseau… En fonction des caractéristiques du paysage, l'équipe a déterminé les lignes directrices à retenir pour assurer les liaisons (voitures, piétons, cycles), puis, dans un troisième temps, la localisation des îlots constructibles. Leur aménagement n'est arrêté qu'après toutes ces étapes.

*Étendue du quartier de la Trémelière, à terme.*

22 hectares sont destinés à une coulée verte à vocation essentiellement naturelle et piétonne. Depuis le mois de mai 2015, 5 hectares sont d'ores et déjà dévolus à l'écopatûrage et 3 hectares sont en cours de préparation. Tout au long de l'aménagement de ce quartier en constante évolution, de nouvelles parcelles y seront consacrées.

## LE VÉGÉTAL COMME LIGNE DE CONDUITE

L'introduction d'arbres en milieu urbain valorise et complète les réalisations architecturales. Les essences végétales sont choisies en privilégiant les essences locales. Ainsi, chênes pédonculés, tilleuls, platanes ou encore tulipiers font partie des espèces particulièrement adaptées au territoire communal. La Ville étant issue d'un territoire rural, il est important de garder des transitions douces. C'est pourquoi les entrées de ville font l'objet d'un traitement particulier, favorisant l'aménagement bocager.
La réflexion sur le fleurissement débute environ un an avant la plantation. Dès septembre, les couleurs dominantes sont définies par secteur géographique, privilégiant le changement de végétaux.

Le fleurissement est conçu pour apporter dynamisme ou douceur au végétal. La quarantaine de

points de fleurissement, répartis entre le centre de Le Rheu, les quartiers des Landes d'Apigné et de Moigné, sont principalement des camaïeux de couleurs définis à chaque début d'année (vifs en entrée de ville, avec des jaunes et rouges, et pastels en centre-ville, avec des bleux, rose et blanc).

**Aujourd'hui, 70 % de plantes vivaces composent les massifs.**

La conception des parterres est réalisée par le responsable des espaces verts et les responsables de secteurs, en lien avec la directrice des services techniques. Une attention particulière est apportée à leur environnement direct dans le but de les intégrer et de créer un ensemble harmonieux. Par exemple, aux alentours de l'ancien presbytère de Moigné qui arbore des volets bleus, les parterres seront traités dans des dégradés de la même couleur.
La conception réfléchie des aménagements fleuris englobe aussi le respect de la visibilité routière pour ne pas gêner la circulation.

Afin de réduire la consommation d'eau, des plantes vivaces sont incorporées dans les massifs de plantes annuelles. Afin de fluidifier l'organisation de l'équipe des espaces verts, un nouveau mode de production s'est ajouté à la production classique. Désormais, certaines variétés sont acquises en mini-mottes.

**Conception de bouquets « maison »**
Grâce à la diversification des profils des agents, la Ville peut valoriser son patrimoine végétal lors des cérémonies ou à l'accueil de la mairie. Tous les bouquets, que ce soit d'ornement, pour les mariages ou lors de distinctions, sont réalisés en interne. La cueillette des fleurs et des végétaux se fait parmi les massifs de la ville, mais également en serre. Une nouvelle parcelle de vivaces a été créée à la serre municipale cet hiver afin de disposer de variétés propices à la confection de ces bouquets.

# Gestion environnementale des espaces verts

## ACQUISITION DE MATÉRIEL INTERCOMMUNAL

**Plusieurs matériels ont été acquis, dont certains en intercommunalité :**

→ matériel de traitement des surfaces à eau chaude,
→ équipement des tracteurs avec des racleurs pour nettoyer les trottoirs et des brosses pour nettoyer les caniveaux,
→ sableuse pour l'entretien des allées et des terrains de sport,
→ désherbeur mécanique pour le nettoyage des sentiers et des stades en sol sablé et stabilisé,
→ tondeuse grande largeur.

La Ville a recours aux broyats qui empêchent la pousse des plantes indésirables et qui gardent l'humidité, ce qui génère une économie d'eau. Le Rheu et six autres communes ont acquis, en commun, trois broyeurs de végétaux, avec pour objectifs de :

→ disposer d'un matériel de bonne capacité pour un broyage optimal des déchets verts,
→ réduire les dépôts en déchetterie,

→ proposer aux particuliers la récupération gratuite des excédents de ce broyage.

Sur les circulations secondaires, les passages sont engazonnés afin de privilégier l'écoulement naturel des eaux pluviales et la diminution du recours aux produits phytosanitaires.

**Végétalisation des chemins**
L'engazonnement des chemins secondaires laisse également la possibilité de semer des fleurs. Elles ont l'avantage d'agrémenter un passage, de couvrir le sol et de favoriser la biodiversité. Par exemple, un chemin en pied de résidence s'est vu habillé de gazon fleuri, favorisant ainsi la biodiversité en centre-ville. Une bande au pied des arbres a également été semée afin de réduire la prolifération des herbes indésirables et ainsi mettre en valeur cette surface au sol peu exploitée.

*Végétation entre deux terrains de sport.*

**La Ville est engagée dans une politique d'évaluation et de réduction de sa consommation d'eau.** Depuis 2017, une cuve enterrée de 100 m³, reliée à un bassin tampon de récupération d'eaux pluviales de 3500 m³, permet de réduire le volume d'eau potable consommé l'été pour arroser les terrains de football et le terrain d'honneur du rugby.

**Un robot tondeuse** a été installé sur les terrains d'honneur de football et de rugby. Cela permet une tonte régulière sans tassement de terrain et favorise la densité du gazon.

**Les terrains de football et de rugby** se sont mis au vert : le traçage est réalisé avec de la peinture certifiée d'origine biologique !

## DES TERRAINS DE SPORTS SOIGNÉS

Les agents des services techniques se sont affairés, au printemps 2021, sur le site de Beuffru. Pour homologuer des terrains, une main courante a été installée. La végétation plantée ces dernières années autour de la tribune de rugby prend, quant à elle, ses aises et renforce le côté végétal déjà très présent sur ce site.

## TRAME VERTE ET HAIES BOCAGÈRES

La trame verte est valorisée dans le PLUi avec un zonage strict (zone naturelle protégée et/ou EBC...). Les zones humides et les zones sensibles ont bénéficié d'un inventaire détaillé afin de les protéger et de les mettre en valeur. De nombreux cheminements doux ont été intégrés au document réglementaire pour valoriser les espaces naturels.
Concernant les espaces privés, le PLUi impose, au sein de nombreux quartiers de la zone urbaine, les clôtures végétalisées en bordure de domaine public.
La politique de maintien des haies est la suivante :
- dans les zones urbaines : les haies d'ornement figurent dans le PLUi. Leur suppression doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire,
- en campagne : les haies bocagères sont également protégées.
L'ensemble des haies est recepé tous les dix ans.

# Qualité du cadre de vie

*Espace détente dans la zone d'activités des Cormiers.*

*Aux Acquêts, un beau potentiel pour un nouvel espace de vie.*

## UN ESPACE DÉTENTE DANS LA ZONE DES CORMIERS

La Ville pense au bien-être de ses habitants, mais également des personnes qui y travaillent. Au cœur de la zone d'activité des Cormiers, un espace détente aménagé et végétalisé offre la possibilité aux travailleurs de prendre une pause méridienne en plein air à proximité de leur lieu de travail.

## MISE EN LUMIÈRE AUX ACQUÊTS

Au sud du quartier des Acquêts, un espace végétal au lieu-dit Touche Nogues offre un potentiel intéressant pour les habitants. Situé près d'une zone d'habitations, il rentre dans la politique de requalification portée par la Ville. Constituée d'espaces naturels et boisés, cette parcelle sera valorisée dans les mois à venir. Désenclavement, ouverture de perspectives à travers les haies, installation de mobilier et création de cheminements permettront aux habitants de prendre possession de ce lieu longé par le Lindon. Seuls quelques initiés, dont les classes en quête d'exploration environnementale, fréquentent cet espace à l'heure actuelle.

## ACCESSIBILITÉ

Depuis 2014, une réflexion sur l'aménagement des trottoirs a été engagée. L'objectif est d'en faciliter l'entretien et l'usage tout en garantissant la perméabilité des sols. Des trottoirs enherbés laissent la possibilité aux riverains de s'y garer, grâce à un mélange terre-pierres. Les voies de circulation pour les piétons sont réalisées en mélange sable/ciment, laissant ainsi la perméabilité au sol tout en offrant un cheminement plus aisé, notamment pour les poussettes ou les personnes à mobilité réduite.
En 2019, afin d'améliorer et d'adapter les voies de circulation à l'usage des Rheusoises et des Rheusois, un guide d'aménagement a été élaboré par la Ville et servira désormais de référence en matière de voirie.
Cette réflexion globale répond, notamment, à une volonté de poursuivre le développement de la marche à pied en mettant en accessibilité les

trottoirs mais également de faciliter l'usage du vélo au quotidien en créant un réseau d'axes majeurs.
Un travail de hiérarchisation des axes a permis de classer les voies de circulation. Résultat : des axes majeurs et secondaires sont désormais déterminés et leur traitement est différencié. Une «voie express vélo» a été créée au printemps 2019 entre le quartier du Clos Joury et le collège. Afin de faciliter et de sécuriser les déplacements, les cyclistes roulent sur un revêtement enrobé, alors que les piétons bénéficient de leur propre voie. Les axes secondaires sont partagés entre les différents usagers et sont toujours aménagés avec un revêtement sable-ciment.

## L'ÉCO-PÂTURAGE GAGNE DU TERRAIN

Depuis 2013, les Rheusoises et les Rheusois cohabitent avec des voisins à quatre pattes recouverts de laine ou porteurs de cornes. Moutons avranchins, vaches armoricaines et chèvres des fossés ont pris place dans différents bassins de rétention des eaux pluviales.

Deux objectifs à cette démarche : le premier est l'entretien de parcelles, le second est la conservation et la préservation d'espèces anciennes locales. Il répond, plus globalement, à une tendance de ré-introduction de l'agriculture en ville.
Une convention avec un éleveur a été mise en place pour une durée de dix ans et concerne principalement les zones humides des quartiers des Huberdières (2,8 ha) et des Acquêts (2,5 ha). Depuis 2019, une nouvelle parcelle est aménagée au cœur du quartier de la Trémelière (5 ha). Cela permet l'entretien d'un espace vert naturel préservé au sein

d'un quartier en pleine extension. Ce mode de gestion différencié est très apprécié des habitantes et des habitants. Les échanges autour de ces parcelles sont aussi facilités, surtout en présence d'enfants.

## GRAND PAYSAGE

**Le bocage au cœur du projet**

Situé à l'interface avec La Morinais et l'îlot-jardin 1 du quartier de la Trémelière, le site accueillait autrefois d'anciens vergers, du bétail et des espaces de culture pour le sarrasin et du foin. Les mares et cours d'eau y étaient nombreux tandis que le bois, produit des haies, servait au chauffage et à la construction.
Aujourd'hui, le site évoque un vaste paysage de lande humide. Sillonné par le Lindon et agrémenté de quelques haies et boisements, le site offre un potentiel remarquable pour la diversification des milieux et le développement d'une flore et d'une faune plus riche.
Demain, de nouvelles haies bocagères et boisements verront le jour. Les vergers referont leur apparition et de nouveaux espaces de jardinage, d'éco-pâturage, de promenade ou de jeux seront créés. Pour élaborer ce projet, les habitants ont été et sont encore conviés à des ateliers afin d'échanger, d'imaginer

*Plantation d'arbres par les enfants de l'accueil de loisirs.*

*Inauguration du jardin le Passe-temps, avec près de 300 participants sur la journée d'animations.*

*Atelier de tressage de saules.*

et de prendre part à la conception de deux axes. L'un, à petite échelle, concerne la création d'un jardin onirique, le Passe-temps. L'autre, à l'échelle plus globale du quartier, concerne le Grand Paysage qui sera remodelé et renaturé.

**Le Passe-temps prend racine**

Projet poétique et éclectique, le Passe-temps inauguré en octobre 2021, est un jardin d'aventure imaginé par l'artiste et paysagiste Adélaïde Fiche, de Folk Paysages, dans le cadre d'une démarche de médiation culturelle portée par la Ville de Le Rheu et l'aménageur public Territoires Rennes.

Depuis septembre 2019, un grand nombre d'acteurs et d'habitants sont entrés dans la danse, celle de la conception puis de la création de ce jardin onirique. Ensemble, ils continuent d'écrire l'histoire de la commune qui a fait du paysage et du végétal le canevas de son développement. Fin 2021 et début 2022, les ateliers de tressage de saule et de mise en couleur du mobilier ont rencontré un succès auprès des familles.

**Lutte contre les espèces invasives**

Pour lutter contre les espèces invasives (renouée, raisin d'Amérique…), la Ville a mis en place un plan de surveillance porté par les responsables des secteurs espaces verts.

En complément, la diversification des animaux constituant les troupeaux d'éco-pâturage a permis d'améliorer la biodiversité.

Une véritable communauté rheusoise, associative et communale, s'est créée autour de ce projet.

**Le Grand Paysage se dessine**
Le quartier de La Trémelière se dessine avec le projet Grand Paysage, en cours de conception au nord-est de la commune, avec pour ambition la renaturation et la création d'espaces variés pour les Rheusois (promenade, espace ludique, jardinage, cueillette, éco-pâturage, etc…).
Après la concertation de l'année dernière, il est désormais temps d'investir le terrain. Des ateliers de plantation de 70 arbres fruitiers a eu lieu en novembre et février derniers. Ils constitueront la forêt nourricière.

## À L'ÉCOUTE DE LA BIODIVERSITÉ

Active en ce qui concerne la lutte contre la pollution lumineuse, la Ville tient à préserver la biodiversité locale. L'ensemble des lampadaires est éteint durant la belle saison, de mai à août. Aucune enseigne ne restera allumée sur les entreprises ou chez les commerçants de 23 h à 7 h du matin (dans le cadre du RLPI mis en place en 2022, cf p.20), aucun panneau lumineux n'est implanté sur le domaine public.

Toujours avec l'objectif de préserver la nature environnante, des ateliers de créations d'hôtel à insectes ont eu lieu. Des ateliers nichoirs ont également été organisé et une démarche pro-active d'un promoteur a été menée. Avant même de commencer le chantier de son programme immobilier, un nichoir pour hirondelles a été implanté sur la parcelle.
La semence de gazon fleuri contribue aussi à la préservation de la biodiversité.

## LE CIMETIÈRE PARC S'AGRANDIT

La ville dispose de trois cimetières : celui de Moigné, celui du centre-ville et le cimetière parc. Les deux premiers sont complets, il a été nécessaire d'agrandir le troisième. Les premiers travaux d'extension se sont terminés en 2020. L'aménagement, toujours dans l'esprit «jardin», se fera par étape et aboutira à la création de cinq-cents places pour les concessions, de soixante

columbariums et d'une centaine de cavurnes. Un jardin d'accueil a été créé à l'entrée et les caveaux provisoires ont été déplacés dans l'extension. La première phase du chantier d'extension livrée a permis de créer deux-cents emplacements, trente colombariums et quatre-vingts cavurnes, ce qui répondra aux besoins pour les vingt années à venir.
La partie en attente est consacrée à la préservation de la biodiversité, avec l'ensemencement de gazon mellifère et la mise en place de ruches. Un travail de nominations des allées du cimetière a été réalisé en mobilisant la participation des habitants.

## HABITAT ET MIXITÉ SOCIALE

La mixité sociale organisée dans les quartiers a pour but de créer une société plus solidaire et équitable. Rennes Métropole apporte un important soutien financier à la mise en œuvre de ce projet porté également au niveau national. Le programme de l'habitat permet de limiter l'augmentation des coûts d'achat et des loyers grâce à une mise en adéquation de l'offre et de la demande de logements.

**Une ville accueillante et solidaire**
Le Rheu propose, parmi ses nouvelles constructions, 50 % de produits libres. Il s'agit de terrains à bâtir mais également de

maisons ou d'appartements vendus clés en main par les promoteurs immobiliers. La Ville propose également de nouvelles acquisitions qui relèvent de l'accession sociale à la propriété et des produits régulés à l'achat, du type «maison + jardin» à 200000 €, ou en location. Les spécificités prises en compte dans la cadre du plan local de l'habitat sont :

→ adapter l'offre aux attentes des jeunes de moins de trente ans,
→ développer les produits adaptés au vieillissement,
→ répondre aux besoins en logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

## REQUALIFICATION DES LANDES D'APIGNÉ

La commune a conduit une réflexion sur le devenir du secteur vieillissant des Landes d'Apigné qui constitue une entrée de ville souffrant d'une certaine déprise. Le quartier des Landes s'est développé autour d'un axe structurant, la rue Nationale,

*Rue de Rennes, rénovée en 2020*

à partir de la moitié du 20e siècle. Son habitat caractéristique, principalement pavillonnaire, inclut également quelques commerces, restaurants et entreprises. Par ailleurs, le profil de cette voie est aujourd'hui inadapté à son usage au regard de sa destination première en tant qu'axe structurant régional reliant Rennes à Lorient (ancienne RN 24). Le renouvellement urbain sur cette entrée de ville vise à organiser le développement de ce secteur, en s'appuyant sur les orientations suivantes :

→ permettre un renouvellement urbain maîtrisé du quartier afin de le redynamiser, d'accueillir de nouvelles populations et activités en répondant aux engagements de la collectivité dans le cadre du programme local de l'habitat. Cette volonté s'inscrit également dans la démarche d'une limitation de l'artificialisation des sols,

→ favoriser la mixité fonctionnelle des constructions, lutter contre l'insalubrité et mettre en valeur le patrimoine et l'environnement notamment par la gestion économe de l'espace,

→ préserver des continuités écologiques et structurer les paysages,

→ créer un pôle de centralité commerciale complémentaire à celui du centre-ville,

→ adapter les voiries et les circulations incluant tous les modes de mobilités (principe d'un profil de voie adapté aux différents usages, aux circulations douces et au transport en commun…),

→ permettre l'aménagement d'une aire multimodale intercommunale et les équipements qui y sont liés. Une aire de covoiturage existe déjà à cet emplacement au sud de la rue Nationale, près de l'arrêt de bus Pont d'Avoine et sera contigüe à la future voie express vélo (cf page ci-contre). L'aire multimodale intercommunale se développera, à terme, sur une superficie d'environ 6000 m². Des aménagements paysagers sont à prévoir pour son intégration, notamment la création d'un parc arboré.

## UNE PLACE CENTRALE POUR LE VÉLO

Engagement fort de la Ville, la place attribuée au vélo, sur le domaine public, devient de plus en plus présente. Au début 2021, après les pistes cyclables et la passerelle vélo, c'est l'ouverture d'un nouveau local en centre-ville qui fédère les cyclistes. Situé derrière la Ferme de la Noé, rue de Cintré, cet espace sera géré et animé par l'association Le Rheu à vélo qui quitte donc son atelier excentré. A proximité de ce local dans lequel on bénéficie de conseils pour réparer les montures à deux roues, une station de lavage et de réparation en libre-service offre la possibilité aux Rheusoises et aux Rheusois d'entretenir, à tout moment, leur bicycle. Un engagement en faveur de la pratique du vélo au quotidien qui gagne en visibilité.

## RÉSEAU EXPRESS VÉLO

Le réseau express vélo (REV) est un projet métropolitain qui consiste à créer un réseau composé majoritairement de pistes cyclables, plus confortables, plus lisibles et plus sécurisantes. Cette nouvelle section entre Rennes et Le Rheu offrira une largeur cyclable bidirectionnelle.

À partir de janvier 2022 et jusqu'au mois de décembre, l'aménagement des 6,6 km du réseau

*Les plaques de rue sont toutes travaillées avec soin.*

commencera depuis la rue du Manoir de Sevigné (ZI de Lorient – Ville de Rennes) pour progresser vers Vezin-le-Coquet et se terminer rue de Rennes (Le Rheu).

Les liaisons du REV sont réalisées pour l'essentiel en site propre ou prenant appui sur des voies adaptées à la circulation des vélos. Les pistes bidirectionnelles présentent des caractéristiques précises : 3 mètres de large, avec un enrobé spécifique, sécurisation par des séparateurs en dur, en bois, des noues (fossé herbeux) ou des espaces verts pour protéger le cycliste de la voie réservée aux véhicules motorisés, signalétique spécifique indiquant aux cyclistes qu'ils circulent sur le réseau express vélo. Hors agglomération, une cohabitation avec les piétons peut parfois exister; en agglomération, lorsque la piste ne sera pas séparée de la circulation des véhicules motorisée, celle-ci se fera sous conditions, trafic limité et vitesse faible.

## MOBILIER URBAIN ET SIGNALÉTIQUE

En 2020, la commune a lancé une étude afin d'améliorer la visibilité des équipements publics, des services, des commerces et des activités en facilitant leur indentification, en orientant les visiteurs et en accompagnant les automobilistes et les piétons. Cette étude sur la signalétique communale et métropolitaine a permis de définir les grands principes qui permettront de répondre aux objectifs de simplification, de respect de la règlementation et d'harmonisation des pratiques en termes de signalétique. Le but étant de rendre la signalétique adaptée également à son environnement.

**Principe 1 :** définition de 5 pôles phares qui structureront le jalonnement.
**Principe 2 :** hiérarchisation de l'information en 3 catégories (les pôles métropolitains, les pôles phares et les pôles de proximité).
**Principe 3 :** usage des idéogrammes pour signaler un maximum de choses sur un même panneau.
**Principe 4 :** signalisation des espaces de stationnement avec le nombre de place au sein de chaque pôle phare.
**Principe 5 :** installation de «relais information service» (RIS) pour aiguiller les piétons.
**Principe 6 :** suppression du jalonnement nominatif des restaurants, hôtels et activités sauf pour les commerces isolés. Seuls les RIS mentionneront les noms des restaurants/activités/commerces.
**Principe 7 :** intégration de tous les équipements sportifs dans le projet de signalétique.

**Principe 8 :** signalétique des zones d'activités se fera par un jalonnement par rue.
**Principe 9 :** les axes majeurs vélo bénéficieront d'une signalétique spécifique

Budget pour 114 carrefours :
297000 €.
Investissement échelonné sur trois années, à partir de 2022, en commençant par le centre-ville.

## RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

En 2019, la Ville a initié un projet de réseau de chaleur urbain afin de répondre à l'objectif du PCAET d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans la production de chaleur des équipements publics. Depuis 2020, Rennes Métropole a repris la maîtrise d'ouvrage du projet. En effet, il ne s'agit plus de réaliser un réseau de chaleur pour cinq équipements publics communaux mais bien un réseau de chaleur urbain pour quinze bâtiments dont le lycée Théodore Monod, le collège Georges Brassens et plusieurs résidences de logements collectifs.

Ce réseau de chaleur urbain sera alimenté par une chaufferie à bois localisée à proximité de lycée qui sera le plus gros consommateur (avec 43 % des consommations de chaleur). Le réseau comprendra 2 km de tuyaux et aura une densité thermique de 2 MWH/ml.an, soit une performance supérieure à la norme en vigueur (de 1,5 MWH/ml.an). Les équipements publics de la commune représenteront 20 % des consommations du réseau et le collège 11 %. L'investissement sur ce réseau s'élève à 3,2 millions d'euros (dont 1,5 M€ pour la chaufferie et 1,7 M€ pour le réseau et les sous-stations). Rennes Métropole prévoit de gérer ce réseau en régie, comme les autres réseaux de chaleur métropolitains.

Directeur de publication : Mickaël Bouloux
Conception : service communication de la ville de Le Rheu
Réalisation : Yves Bigot
Impression : Les Hauts de Vilaine
Mars 2022

Imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Remerciements aux associations rheusoises pour leur collaboration à la rédaction
de ce dossier et aux habitants pour les photographies publiées notament
dans le groupe Facebook *Le Rheu dans nos yeux* (F. Pelhate, L. Evenat et Valentine R.).

Hôtel de Ville
Place de la mairie
35650 Le Rheu
**www.lerheu.fr**

LE RHEU
CITÉ JARDIN